



REGLEMENT INTERIEUR – REGLEMENT INTERIEUR – REGLEMENT INETRIEUR

Pratique des activités :

L'adhésion annuelle permet la pratique des cours de yoga, yoga suspendu et autre activités proposées par Enezenn toute l'année sauf 1 semaine pendant chaque vacances scolaires.

L'année de cours comprend 38 séances. Le trimestre comprend 12 séances.

Séance d'essai :

Pour permettre de découvrir un cours, Enezenn autorise la participation active à une séance d'essai en début d'année scolaire, ou en cours d'année moyennant le paiement de 10€. Démarre ensuite un abonnement à l'année, au trimestre ou une carte de 10 séances selon la formule choisie par l'élève.

Inscription :

Chaque adhérent s'inscrit aux séances de son choix via la plateforme Momoyoga, dont le lien est accessible sur <https://www.enezenn.fr/planning-ploemeur/>

Soit il est preinscrit par son professeur en fonction de l'offre tarifaire choisie en cas d'horaire fixe chaque semaine et s'engage à annuler son inscription en cas d'absence, soit il s'inscrit de lui-même sur la plateforme directement.

Toute séance non annulée 24h à l'avance sera prélevée. Le détail de l'adhésion de chaque personne est visible sur son compte client et notamment le nombre de séances restant sur son abonnement en cours.

Organisation des cours :

Un minimum de 3 inscrits est requis pour la tenue d'un cours. En dessous de ce nombre, le professeur se réserve le droit d'annuler le cours en tentant au maximum de repositionner les adhérents concernés sur un autre créneau. Cette annulation sera anticipée au mieux mais pour donner le maximum de chances à des adhérents de s'inscrire et donc au cours d'avoir lieu, cette annulation peut avoir lieu simplement 2 heures avant l'heure de début de la séance.

Aucun cours individuel ne pourra être exigé de la part d'un adhérent à son professeur, sauf accord préalable du professeur ou bascule vers un cours particulier moyennant le paiement de la différence de prix entre un cours particulier et une séance collective.

Règlement des séances :

Chaque adhérent a l'obligation de payer, dès le début de l'année scolaire le règlement total de l'abonnement annuel ou la formule à la carte.

Ce règlement peut s'effectuer de plusieurs manières:

- soit en 1 fois par chèque,
- soit en plusieurs chèques avec au dos le mois d'encaissement souhaité
- soit par virement en demandant son RIB au professeur concerné
- soit en espèces

Les tarifs des cours collectifs dans la grande salle sont :

- 435€ pour une fois par semaine (38 séances)
- 790€ pour deux fois par semaine (76 séances)
- 1120€ pour trois fois par semaine (114 séances)
- 170 € pour un trimestre (12 séances)
- 160€ pour une carte de 10 séances

Ces tarifs permettent de faire plusieurs fois la même activité dans la semaine ou de mixer les activités, tout en restant avec le même enseignant.

Si vous souhaitez faire des activités proposées par plusieurs enseignants, il vous faudra prendre un abonnement avec chaque professeur.

Adhésion en cours d'année :

L'adhésion peut se faire en cours d'année, sous réserve des places disponibles.

En cas d'abonnement annuel ou trimestriel, l'abonnement ira de date à date (12 mois pour un abonnement annuel, 3 mois pour un abonnement trimestriel, 12 mois pour une carte de 10 séances).

Remboursements :

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année, quelque soit la formule choisie.

L'année est due dans son intégralité en cas d'abonnement annuel. La limite de validité des cartes ou des abonnements pourra être décalée en cas de maladie ou de blessure ne permettant pas la pratique de l'activité souscrite, sur présentation d'un certificat médical.

Aucun autre motif ne pourra faire l'objet d'un décalage de l'abonnement dans le temps.

Absences :

Si un professeur est exceptionnellement absent, vous pourrez soit vous inscrire sur une autre activité dans la semaine ou à un autre moment de l'année, soit il sera rattrapé pendant les vacances scolaires.

En cas d'absence d'un élève, toute séance non décommandée 24 heures à l'avance sera due (hormis présentation d'un certificat médical).

Cours proposés :

Chaque professionnel intervenant chez Enezenn est indépendant. Par conséquent, Enezenn ne pourra être tenu pour responsable d'absences répétées de l'un de ses enseignants, d'un quelconque manquement dans l'enseignement donné ou d'une blessure qui pourrait arriver lors d'une séance.

Tenue :

Il est demandé d'amener son propre tapis et d'avoir une tenue correcte et adaptée à l'activité.

Le studio met à disposition tous les accessoires (briques, sangles, bolsters).

Les tapis du studio peuvent être prêtés, dans la limite des stocks disponibles, mais il est préférable d'avoir son propre tapis par la suite. Des tapis sont en vente à l'accueil d'Enezenn.

Contre-indication :

Tout participant doit s'assurer auprès de son médecin que la pratique de l'activité choisie ne lui est pas contre-indiquée. Un certificat médical est obligatoire, il est valable trois ans.

Les personnes fragiles ou blessées mais aptes au yoga doivent par conséquent pratiquer sous leur responsabilité.

Responsabilité / vol :

Enezenn se dégage de toutes responsabilités en cas de vol au sein du studio. Nous vous conseillons de ne rien laisser de valeur dans les vestiaires.

Pour tous renseignements, signaler un retard, une absence ou tout autre question concernant les cours de yoga, vous pourrez contacter votre professeur par téléphone.

Nous vous souhaitons une belle année, et vous remercions pour votre confiance.

L'équipe d'Enezenn